

## **Audience du “collectif pour une réelle mixité sociale au collège”**

### **auprès de la Vice-Présidente du Conseil départemental du Doubs**

**Mercredi 7 février 2018 – Compte-rendu**

#### **Participants :**

**Pour le Conseil Départemental :** Mme Chavey, vice-présidente du CD, M. Morel, chef de cabinet, M. Jacquet, directeur de cabinet, M. Da Costa, directeur général des services du CD et Mme Jacquin, chef de service au CD.

**Pour le collectif :** Anne Cornus (enseignante Diderot), Nicolas Mouget (enseignant Diderot), Hélène Henrioud (enseignante Voltaire), Hervé Courtois (enseignant Voltaire), Brigitte Vuitton (enseignante Voltaire), Nicolas Bousquet (parent d'élèves Voltaire), Stéphanie Nicolini (présidente de l'association des parents d'élèves de Voltaire), Romain Champion (enseignant école Ile de France), Aline Carrasco (parent d'élève Avanne), M. Michaud (maire de Thoraise), JP Pécaud (maire de Vorges-les-Pins), Alain Félice (maire de Busy et président du SIVOM de Boussières).

L'audience commence par une présentation du collectif, des circonstances de sa création et la mention de la pétition à l'initiative de parents et d'enseignants du secteur du collège Voltaire qui a recueilli 1600 signatures.

Les élus interviennent pour dénoncer les conditions de la « concertation » avec le DASEN et l'absence de compte-rendu de la réunion.

Le chef de cabinet rappelle les rôles différents de la DSDEN et du conseil départemental, précisant que la fonction de celui-ci est de travailler sur des chiffres, des effectifs alors qu'il est de la responsabilité du DASEN d'envisager la répartition. Il indique, par ailleurs, que la sectorisation partagée entre Diderot et Voltaire est une demande, en amont, de la part du DASEN, pour donner corps à une expérimentation sur la mixité sociale décidée en janvier 2015 au MEN et qui ciblait les collèges de Planoise et ceux d'Etupes et Sochaux. C'est ce qui a amené le CD à consulter les élus départementaux et au vote de la décision le 19 décembre, compte-tenu des problèmes de capacités d'accueil de Diderot.

La vice-présidente indique que le vote unanime au CDEN pour les mesures de fusion de secteurs de collège signifie qu'il n'y avait pas d'opposition au projet et que toutes les questions soulevées pendant les échanges avaient obtenu des réponses satisfaisantes.

Un membre du collectif, représentant des enseignants au CDEN conteste cette affirmation, rappelle le sens de son vote en pour et fait lecture d'un passage du texte soumis à son approbation « *L'année 2018, doit permettre de poursuivre, de manière concertée avec les élus locaux, le travail déjà engagé avec les services académiques et les Chefs d'établissement, quant à une évolution de sectorisation, au-delà du seul secteur de recrutement des collèges de Planoise, pour répondre aux enjeux capacitaires et générer davantage de mixité sociale* ».

Les parents rappellent que le vote en pour de la FCPE ne s'appuie sur aucune connaissance concrète du quartier de Planoise puisque cette fédération n'est présente ni dans le conseil d'administration de Diderot, ni dans celui de Voltaire. Si les parents d'élèves des deux collèges avaient été réellement concertés, le CD aurait été mieux informé.

La vice-présidente est interpellée sur les conséquences de la re-sectorisation. Au-delà des chiffres, les élèves existent en chair et en os, avec leur différences. Les élèves de Diderot pourraient se trouver en difficulté au collège Voltaire puisque ce dernier ne bénéficie pas du dispositif REP+.

Le collectif relaie les propos du DASEN qui affirme avoir alerté le CD sur les problèmes de sur-effectif le 24 janvier 2017. Les membres du collectif s'étonnent qu'aucune action n'ait été entreprise par le CD avant décembre 2017 pour apporter des solutions à ce problème.

La vice-présidente précise que, pour le département, le collège Diderot est, comme Voltaire, un collège de 800 places et non de 720 comme cela a été affirmé en réunion avec le DASEN. Il pourrait donc accueillir jusqu'à 760 élèves en 2018. Elle rappelle également un principe énoncé par la Présidente du Conseil départemental : un élève ne peut être affecté dans un collège éloigné alors qu'il en existe un à proximité.

Les enseignants, les parents d'élèves et les élus ont demandé l'abandon de la sectorisation partagée, argumentant sur la pseudo mixité sociale que cela générera et sur le fait que cela aggravera les conditions de travail et d'apprentissage de Voltaire, sans améliorer celles de Diderot.

Pour eux, le collège Voltaire est un modèle de mixité sociale. Si les pouvoirs publics souhaitent améliorer la mixité sociale, ils doivent le préserver et s'en inspirer au lieu de modifier son secteur de recrutement. En effet, avec environ 43% de CSP défavorisées, le collège Voltaire se situe quasiment à la moyenne départementale (40%), alors que d'autres collèges en sont très loin ( Pouilley-les-Vignes = 27%, Lumière = 15%, Chatillon-le-Duc=19,8%, Victor Hugo = 29,6%).

Les membres du collectif ont également insisté sur la nécessité d'une rencontre où seraient présents les membres de l'administration de l'EN et ceux du CD pour mettre en œuvre une réflexion sur une extension du secteur de recrutement au-delà de Planoise, condition nécessaire à une réelle mixité sociale. La question de la demi-pension a également été abordée par les parents d'élèves. Le déplacement des élèves du secteur Diderot vers un autre collège imposera le recours à la demi-pension et engendrera un sur-coût conséquent pour certaines familles qui verraient ainsi le montant des bourses accordées diminué d'autant.

Le CD confirme que la prise en charge des frais de demi-pension est déduite des bourses. Le reste à charge des familles peut faire l'objet d'une aide limitée à 50% de celui-ci. Il s'agit du dispositif « Cantine pour tous ».

Le collectif demande au CD un positionnement politique qui ne soit pas basé simplement sur une question d'effectifs, de cantine ou de matériel informatique, mais d'intérêt des enfants et de vivre ensemble.

La vice-présidente affirme nous avoir entendus et être prête à de nouvelles rencontres mais indique que l'évolution de la sectorisation est conditionnée à un bilan de l'expérimentation proposée par le DASEN. **Si celui-ci signalait que la décision de fusionner les deux secteurs de collèges était insuffisante, le CD pourrait proposer un nouveau vote sur une mesure plus large.**

Pour le collectif, l'expérimentation proposée n'est pas cohérente puisqu'un quartier défavorisé comportant 20 000 habitants est associé à 7 communes comptabilisant en tout moins de 8 000 personnes.

Le directeur de cabinet invite le collectif à saisir le CD d'une demande écrite concernant la fusion des secteurs des collèges Diderot et Voltaire. Il s'engage à y travailler avec les équipes du CD et le DASEN et à organiser ensuite une réunion élargie avec le collectif.

Le collectif s'engage à rédiger cet écrit et à en envoyer une copie au DASEN et au maire de Besançon.

Le directeur de cabinet s'engage à solliciter le Maire de Besançon qui n'a toujours pas répondu à la demande d'audience formulée par le collectif mi-janvier.

Le collectif conclut en alertant le CD sur les conséquences du projet en cours. Des départs vers l'enseignement privé sont envisagés par de nombreux parents. D'autres envisagent de déménager ou de renoncer à s'installer dans le nouveau secteur fusionné. Pour le collectif, le CD doit réagir très rapidement.